

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00589**

**FONDS HÉRITAGE FRANCE 2023 - CONTRATS DE SOUTIEN FINANCIER  
ENTRE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET LE GIP FRANCE 2023 POUR LE  
CAMP DE BASE ÉQUIPE D'ANDRÉZIEUX BOUTHÉON ET LES BASES DE SITE  
DE MATCH DE FIRMINY ET SAINT ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,  
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-  
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20231115-D20230058910

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,  
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023**

### **FONDS HERITAGE FRANCE 2023 - CONTRATS DE SOUTIEN FINANCIER ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LE GIP FRANCE 2023 POUR LE CAMP DE BASE EQUIPE D'ANDREZIEUX BOUTHEON ET LES BASES DE SITE DE MATCH DE FIRMINY ET SAINT ETIENNE**

Dans le cadre de l'organisation des grands événements sportifs à venir, Saint-Etienne Métropole a été retenue en tant que Collectivité Hôte de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et quatre matchs de la compétition se sont déroulés au sein du stade Geoffroy Guichard.

A l'occasion de cette compétition sportive d'ampleur, les sites hôtes ont souhaité que l'organisation de l'évènement laisse une trace durable sur leur territoire. Aussi, le Groupement d'intérêt public « France 2023 » (GIP), a répondu favorablement à cette sollicitation et a réaffirmé son soutien aux porteurs de projets de camps de base équipes (TBCA) et de bases de site de match (MCTB).

C'est dans cette perspective que deux dossiers de demande de subvention ont été déposés par Saint-Etienne Métropole.

En effet, pour le confort des équipes venant jouer des matchs au stade Geoffroy Guichard durant la Coupe du monde de rugby 2023, Saint-Etienne Métropole a mis en place un camp de base équipe (TBCA) et des bases de site de match (MCTB) sur les sites suivants :

- 1 camp de base : Stade Roger Baudras à Andrézieux-Bouthéon pour y accueillir l'équipe d'Australie ;
- 2 sites d'entraînement : Stades Salif Keita à Saint-Etienne et Le Corbusier à Firminy

Afin de répondre au cahier des charges de l'organisation et permettre aux équipes internationales de bénéficier de matériel neuf, de haute qualité et adapté à la discipline et au haut niveau, Saint-Etienne Métropole a fait l'acquisition en 2022 et 2023 de matériels de musculation pour ces sites.

Par ailleurs, à l'issue de la coupe du monde de rugby 2023, Saint-Etienne Métropole souhaite que ce matériel soit destiné aux associations sportives métropolitaines de haut niveau qui en feront la demande et en fonction de leur projet, afin de leur permettre de créer, développer, agrandir ou rénover des espaces de performance et/ou de réathlétisation.

Ainsi, au vu des investissements réalisés pour l'acquisition de ce matériel et de l'héritage de la coupe du monde de rugby 2023 que cela représente, Saint-Etienne Métropole a donc candidaté auprès de France 2023 pour les dossiers de camp de base équipe (Stade Baudras) et de bases de site de match (Stades Salif Keita et Le Corbusier).

Par courrier en date du 5 juillet 2023 le GIP France 2023 a annoncé à la Métropole son accord sur une aide financière à hauteur 70 000 € pour ces deux projets (30 000 € pour le dossier de bases de site de match et 40 000 € pour le dossier de camp de base équipe).

Afin de bénéficier de cette aide, un contrat de soutien financier entre le GIP France 2023 et Saint-Etienne Métropole doit être signé pour chacun des deux dossiers afin de déterminer les conditions de versement de l'aide et les obligations des parties.

La présente délibération a ainsi pour objet de présenter à la validation du Bureau Métropolitain les contrats de soutien financier entre Saint Etienne Métropole et le GIP France 2023.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les contrats de soutien financier entre le GIP France 2023 et Saint Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document en lien avec ces subventions ;**
- **les recettes correspondantes seront versées sur le budget principal en SPOR/CM23/1318.**

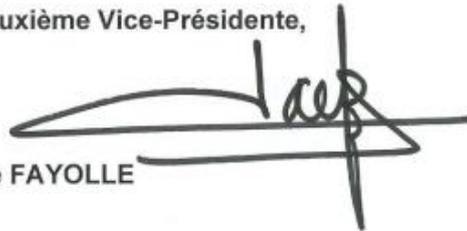
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE